

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2145

29 août 2012

SOMMAIRE

Ahlers International S.A.	102941	SCOP Poland S.à r.l.	102946
Benetton International S.A.	102943	Sebino Properties S.à r.l.	102946
CA Holding Luxembourg S.A.	102946	Sebou Investment Advisory S.A.	102942
Carter Transport GmbH	102922	Segeco S.A.	102946
DB Investments	102945	Select Real Estate Investments	102942
EP Galileo France 2 S.à r.l.	102924	Silver II Acquisition S.à r.l.	102928
Etimine S.A.	102960	SKS Investment S.à r.l.	102947
Europlan Leasing SPV S.A.	102944	Société de Participations et d'Investisse- ments luxembourgeoise S.A.	102943
Financière Versailles S.à r.l. sub 3	102960	Société d'Investissement Immobilier Euro- péen	102943
FLR Luxembourg S.A.	102960	Société Internationale de Promotion du Gaz S.A.	102947
Glennlo Investments I SA	102960	Sofidecor S.A.	102947
GPF GP S.à r.l.	102942	Sogelife S.A.	102948
Green Cove Capital Management S.à r.l.	102960	Soparsec S.A., SPF	102948
Health Acquisition S.à r.l.	102928	Sport Team S.A.	102948
Hexavest S.à r.l.	102934	SRE Hotels Holdings S.à r.l.	102949
InnoventisConsulting S.A.	102914	SRE Waterloo Properties Sàrl	102949
Maghreb Private Equity Fund III	102951	Star Lounge S.à r.l.	102949
Ownest S.A.	102947	St. Lucia Finance S.A. SPF	102949
Roulot'ographe	102938	Stöpler Luxembourg S.A.	102950
Salon Bianchini S.à r.l.	102944	Suisimmo	102950
Santémedia Holding S.à r.l.	102948	Sun Connect S.à r.l.	102950
SBRE Land	102944	Sun (Lille) S.à r.l.	102943
Scania Treasury Luxembourg	102923	Sun (Valence) S.à r.l.	102944
Scania Treasury Luxembourg	102941	Supreme Entertainment S.A.	102951
School S. à r.l.	102941	Swally S.A.	102949
School Sub 1 S.à r.l.	102941	Systemax Europe S.à r.l.	102918
School Sub 2 S.à r.l.	102942	Taxis-Ambulances Barroso S.à r.l.	102950
School Sub 3 S. à r.l.	102942	Tempus Investments S.à r.l.	102951
SCM PE IV General Partner S.à r.l.	102945		
SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l.	102945		

InnoventisConsulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkerrech.

R.C.S. Luxembourg B 170.309.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den siebzehnten Tag im Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Dr. Franz Josef KRUGER, Technischer Berater, geboren am 17. März 1949 in Ellwangen (Deutschland), wohnhaft in 12737 Monterey Cypress Way, San Diego, CA 92130, Vereinigte Staaten von Amerika.

Welcher Komparent den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Es ist durch den Komparenten, und unter all jenen welche in der Folge Eigentümer der hiernach ausgegebenen Aktien werden, eine luxemburgische anonyme Gesellschaft gegründet, unter dem Namen „InnoventisConsulting S.A.“.

Art. 2. Die Gesellschaft besteht auf unbestimmte Zeit. Sie kann aufgelöst werden durch eine Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre welche mit der Mehrheit abstimmt wie für Satzungsänderungen erforderlich.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.

Er kann durch einfache Entscheidung der Verwaltungsrats an jeden anderen Ort innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden, sowie durch Entscheidung einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre wie in Angelegenheiten einer Satzungsänderung abstimmend, in jede andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Der Sitz kann ins Ausland verlegt werden, durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrats, wenn außergewöhnliche Umstände militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur der normalen Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz im Wege stehen, oder imminently sind, und dies bis zur Beendigung solcher Umstände.

Unbeschadet einer solchen Verlegung ins Ausland, welche immer nur temporärer Natur sein kann, bleibt die Nationalität der Gesellschaft immer luxemburgisch.

Unter jeglichen Umständen kann die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft ins Ausland, sowie die Annahme einer ausländischen Nationalität durch die Gesellschaft, immer nur durch den einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter sowie aller Anleiheheegner erfolgen, welche zum diesem Zwecke in einer außerordentlichen Generalversammlung versammelt sein müssen.

Die Gesellschaft kann ihre Umwandlung von einer anonymen in eine europäische Gesellschaft (S.E.) luxemburgischen Rechts beschließen.

Die Gesellschaft kann per Beschluss des Verwaltungsrats sowohl im Großherzogtum Luxemburg, wie auch im Ausland, Tochtergesellschaften, Zweitsitze, Zweigstellen, Agenturen und Büros eröffnen.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Management-, Beratungs- und Verwaltungsdienstleistungen aller Art für Auftraggeber im Inland und Ausland. Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland ausüben.

Die Gesellschaft hat des Weiteren zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Des Weiteren ist der Zweck der Gesellschaft der Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung und die Verwertung von sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Eine eigene Handelstätigkeit außerhalb des Gesellschaftszweckes ist der Gesellschaft verwehrt.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000.-EUR) unterteilt in dreihundertzehn Aktien (310) mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (100 EUR), alle voll und ganz gezeichnet.

Die Aktien können als Namensaktien oder Inhaberaktien ausgestellt werden, je nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder heruntergesetzt werden, sofern die Generalversammlung, wie unter den Bedingungen für eine Satzungsänderung vorgeschrieben, abgehalten wird.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen der gesetzlichen Bedingungen und Anforderungen, ihre eigenen Aktien erwerben. Die Gesellschaft kann mit einem einzigen Aktionär bestehen.

Art. 6. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für eine Dauer von nicht mehr als sechs (6) Jahren gewählt. Sie sind wieder wählbar. Der Verwaltungsrat ernennt unter seinen Mitgliedern einen Präsidenten und eventuell einen Vizepräsidenten.

Wenn durch Abtritt, Sterbefall, oder aus einem anderen Grund, ein Posten eines Verwaltungsratsmitglieds frei wird, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder diesen provisorisch durch eine andere Person ersetzen. In diesem Fall muss die Generalversammlung, bei ihrer nächsten Sitzung, die endgültige Wahl vornehmen.

Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, und dieser Umstand rechtsverbindlich festgestellt ist, können die Funktionen des Verwaltungsrates durch eine einzige Person ausgeführt werden, welche Person nicht unbedingt der einzige Aktionär sein muss.

Wenn eine juristische Person zum Verwaltungsrat bestimmt wird ist dieselbe verpflichtet einen permanenten Vertreter zu bestimmen, welcher die Aufgabe hat diese Mission auszuführen und dies im Namen und für Rechnung derjenigen juristischen Person.

Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und hat dieselbe rechtliche Verantwortung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und auf eigene Rechnung ausführen, unbeschadet der gesamtschuldnerischen Schadensersatzpflicht der juristischen Person welche er vertritt. Dieselbe kann ihren Vertreter nur dann abberufen wenn sie gleichzeitig dessen Nachfolger bestimmt.

Die Ernennung und die Beendigung der Funktionen des Vertreters unterliegen denselben Bestimmungen bezüglich der Veröffentlichung als würde er die Mission in seinem eigenen Namen und für seine eigene Rechnung ausführen.

Die Verwaltungsratsmitglieder, sowie jegliche Personen welche den Sitzungen dieses Organs beiwohnen, haben die Verpflichtung nichts nach außen bekannt zu geben, dies auch nicht nach Beendigung ihrer Tätigkeiten, was jegliche Informationen anbetrifft über welche sie bezüglich der Gesellschaft verfügen, und deren Veröffentlichung der Gesellschaft Schaden zufügen könnte, mit Ausnahme der Fälle wo eine Veröffentlichung verlangt oder erlaubt ist, sei es entweder durch gesetzliche oder reglementarische Bestimmungen, oder im Interesse der Allgemeinheit.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Vollmachten um die Geschäfte der Gesellschaft zu tätigen, sowie jegliche Transaktionen durchzuführen welchen den gesellschaftlichen Zwecken dienen oder denselben nützlich sein können, unter Ausnahme derjenigen welche laut Gesetz oder laut diesen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten sind. Er kann zum Zwecke einer Arbitrage Kompromisse zeichnen, gütliche Einigungen per Transaktion eingehen, sowie auch jegliche Verzichte oder Aufhebungen von Sicherheiten, gegen Zahlung oder ohne Zahlung, verfügen.

Der Verwaltungsrat kann die Tagesgeschäfte der Gesellschaft ganz oder auch teilweise, sowie auch die Vertretung der Gesellschaft was diese Verwaltung anbetrifft, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Vertreter, welche alle nicht Aktionär sein müssen, delegieren.

Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich vertreten durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift einer hierfür durch den Verwaltungsrat bestimmten Person.

Jedes Verwaltungsratsmitglied hat das Recht jede Informationen zu erhalten, welche an den Verwaltungsrat herangezogen werden.

Die Abgabe der Vertretung für tagesgeschäftliche Dinge an ein Mitglied des Verwaltungsrates oder die Vergabe von speziellen Vertretungsbefugnissen an ein solches Mitglied, verpflichtet den Verwaltungsrat jährlich darüber der ordentlichen Generalversammlung Rechenschaft, sowie über jegliche Entlohnungen, Bezüge, und Vorteile, wie auch immer geartet, die dadurch an den Vertreter oder diese Verwaltungsratsmitglieder geleistet wurden, zu geben.

Art. 8. Die gerichtlichen Anträge, sowohl wenn die Gesellschaft klagt oder beklagt wird, werden immer im Namen der Gesellschaft alleine, vertreten durch ihren Verwaltungsrat, ausgeführt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat versammelt sich so oft wie die Interessen der Gesellschaft dies verlangen. Die Versammlungen werden durch den Präsidenten, und in dessen Abwesenheit, vom Vizepräsidenten oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen.

Der Verwaltungsrat kann gültig abstimmen, wenn eine Mehrheit dessen Mitglieder anwesend oder vertreten sind.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei Sitzungen vertreten lassen, dies durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied. Ein Verwaltungsratsmitglied kann immer nur einen seiner Kollegen gleichzeitig vertreten.

Die Entscheidungen des Verwaltungsrates werden durch einfache Mehrheit gefällt. Im Falle eines Patts hat der Präsident nicht die entscheidende Stimme.

Im Falle von Dringlichkeit können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimmen schriftlich und durch jegliche Telekommunikationstechniken abgeben.

Der Verwaltungsrat kann mit Hilfe einer Videokonferenz abstimmen. Die Abstimmung wird vom Gesellschaftssitz aus geschaltet. Das Protokoll der Abstimmung anlässlich einer Videokonferenz, wird am Sitz der Gesellschaft durch den Sekretär des Verwaltungsrates erstellt.

Er wird den Verwaltungsratsmitgliedern innerhalb von fünfzehn Tagen ab dem Zeitpunkt der Sitzung zugestellt. Jedes Mitglied kann dem Sekretär schriftlich seine Zustimmung oder seine Einwände mitteilen.

Wenn im Laufe einer Videokonferenz eine substantielle Uneinigkeit zwischen den Teilnehmern entsteht, kann jedes Verwaltungsratsmitglied die Vertagung jenes Punktes der Tagesordnung, welcher Anlass zur Uneinigkeit gibt, auf eine kommende Sitzung des Verwaltungsrates vertagen lassen, welche dann innerhalb von dreißig (30) Tagen abgehalten werden muss, und anlässlich derselben die Mitglieder physisch zugegen oder vertreten sein müssen. Der erste Absatz dieses Artikels findet dann Anwendung.

Sofern keine abweichende und striktere Bestimmung des internen Reglements Anwendung findet, sind diejenigen Verwaltungsratsmitglieder welche an einer Videokonferenz teilnehmen als präsent zu werten, zum Zwecke der Ausrechnung des Quorums sowie der erforderlichen Mehrheit der Teilnahme, sofern die Identität des Teilnehmers an der Videokonferenz oder durch ein anderes Telekommunikationsmittel festgestellt werden kann. Diese technischen Mittel zur Identifikation müssen eine effektive und kontinuierliche Teilnahme an der Sitzung, deren Abstimmungen kontinuierlich übertragen werden, gewährleisten.

Jede Sitzung welche durch technische Übertragung auf Distanz abgehalten wird, gilt als auf dem Gesellschaftssitz abgehalten.

Die Gesellschaft kann sich ein internes Reglement geben, welches für alle Verwaltungsratsmitglieder bindend ist, und welches die zusätzlichen Anforderungen für das Abhalten von Sitzungen auf Distanz gilt.

Der Verwaltungsrat kann jegliche Beschlüsse durch Rundschreiben fassen. Die Vorschläge für die Beschlussfassungen werden den Mitgliedern des Verwaltungsrates in dem Falle schriftlich mitgeteilt, und diese geben ihre Entscheidung dann per Rückschreiben und schriftlich bekannt. Die Entscheidungen gelten als getroffen wenn eine Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme dafür abgibt.

Über die Beschlussfassungen des Verwaltungsrates werden Protokolle errichtet. Auszüge aus den Protokollen werden mit der Unterschrift vom Präsidenten, oder in dessen Abwesenheit, mit den Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gefasst.

Art. 10. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest. Sie können wiedergewählt werden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Jedes Jahr, am 31. Dezember, werden die Bücher, Register und Konten der Gesellschaft abgeschlossen. Der Verwaltungsrat erstellt eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung, sowie die Anlagen zu den Jahreskonten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat hat das Recht eine Generalversammlung einzuberufen sofern er dies als opportun ansieht. Er ist dazu verpflichtet eine solche innerhalb eines Monats einzuberufen, sofern Aktionäre welche mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen ihn dazu schriftlich auffordern, und gleichzeitig die gewünschte Tagesordnung darlegen.

Die Einberufung jeglicher Generalversammlungen beinhaltet die Tagesordnung.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um jegliche Geschäfte zu tätigen oder zu ratifizieren sofern dieselben die Interessen der Gesellschaft berühren.

Ein oder mehrere Aktionäre, welche zusammen mindestens zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellen, können der Tagesordnung ein oder mehrere neuen Punkte hinzufügen lassen. Die dementsprechende Anträge müssen der Gesellschaft an deren Sitz per Einschreibebrief mitgeteilt werden, dies mindestens fünf Tage vor Abhalten der Versammlung.

Die Auszüge der Protokolle der Generalversammlungen werden durch den Präsidenten des Verwaltungsrates, sonst durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates als konform attestiert.

Art. 13. Jeder Aktionär hat das Recht entweder persönlich oder durch einen Vertreter, welcher letzterer nicht selbst Aktionär sein muss, an Abstimmungen teilzunehmen. Jede Aktie gibt das Recht zu einer Stimme.

Art. 14. Die alljährliche Generalversammlung wird an jedem zweiten Montag des Monats Juni um 14.00 Uhr, entweder am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Ort in derselben Gemeinde abgehalten, wie im Einberufungsschreiben zu bestimmen. Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, dann wird die Versammlung am nächst darauf folgenden Werktag zur selben Uhrzeit abgehalten.

Die alljährliche Generalversammlung ist dazu berufen die Konten und die jährlichen Geschäftsberichte anzunehmen, sowie sich über die Entlastung der Gesellschaftsorgane auszudrücken.

Sie bestimmt über die Verwendung und die Ausschüttung des Nettogewinns. Vom Nettogewinn werden fünf Prozent (5%) dazu verwendet einen gesetzlichen Reservefonds zu speisen; diese Speisung des gesetzlichen Reservefonds ist nicht mehr obligatorisch wenn diese Reserve ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat, muss allerdings wieder bis zur

vollständigen Auffüllung aufgenommen werden wenn immer und aus welchem Grund auch immer, die gesetzliche Reserve beansprucht wurde.

Der Rest steht der Generalversammlung zur Verfügung.

Der Verwaltungsrat ist dazu befugt im Laufe eines Geschäftsjahres Vorauszahlungen auf Dividende zu zahlen, dies unter den Bedingungen und Bestimmungen wie im Gesetz verankert.

Art. 15. Für jegliche nicht in den vorliegenden Satzungen geregelten Punkte, vereinbaren die Parteien, dass die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und deren Änderungen Anwendung finden.

Übergangsbestimmung

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Gründung und endet am 31. Dezember 2012.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung wird im Jahr 2013 abgehalten.

Kapitalzeichnung

Das Gesellschaftskapital und dessen dreihundertzehn (310) Aktien wurden alle durch den Komparenten Dr. Franz Josef KRUGER, vorbenannt, gezeichnet.

Alle Aktien, welche auf diese Art gezeichnet wurden, sind zu 100% (hundert Prozent) in bar eingezahlt, so dass die Summe von einunddreißigtausend Euro (31.000.-EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem Notar per Banknachweis bescheinigt wurde.

Bescheinigung

Der Notar erklärt die Erfüllung der Bedingungen wie in Artikel 26 des Gesetzes über Handelsgesellschaften ausgeführt, überprüft zu haben, und erklärt ausdrücklich, dass dieselben erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Der Summe der Kosten, Auslagen, Gehälter sowie Lasten, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft bei dieser Gründung entstehen, betragen ungefähr eintausendeinhundert Euro (1.100.-EUR).

Anmerkung

Der amtierende Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was der Komparent ausdrücklich anerkennt hat.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf einen (1), diejenige des Kommissars wird festgelegt auf einen (1).
2. Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes sowie des Kommissars endet mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2017.
3. Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:
Herr Dr. Franz Josef KRUGER, Technischer Berater, geboren am 17. März 1949 in Ellwangen (Deutschland), wohnhaft in 12737 Monterey Cypress Way, San Diego, CA 92130, Vereinigte Staaten von Amerika.
4. Zum Kommissar wird ernannt:
COMPAGNIE FIDUCIAIRE GENERALE S.A., eine luxemburgische Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 159370.
5. Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:
L-6776 Grevenmacher, 6 -8, Op der Ahlkerrech.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg, Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Franz Kruger, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 juillet 2012. LAC / 2012 / 34009. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. Juli 2012.

Référence de publication: 2012092595/219.

(120128995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Systemax Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.593.900,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.136.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Systemax Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its principal place of business at 11, Harbor Park Drive, Port Washington, New York 1050, United States of America, registered with the Trade and Company Register of the State of Delaware under number 24947928100,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of one (1) proxy given under private seal on July 10, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under Luxembourg law under the name of "Systemax Europe S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.136, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated December 2, 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, under number 591, of March 6, 2012, and which bylaws have been lastly amended by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, dated June 29, 2012, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

II. The Company's share capital is set at one hundred eighty million five hundred ninety-three thousand nine hundred Euro (EUR 180.593.900,00) represented by eighteen million fifty-nine thousand three hundred ninety (18.059.390) fully paid-up shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10,00) each.

III. On June 29, 2012, Systemax Inc. proceeded with a capital increase of the Company in the aggregate amount of one hundred eighty million five hundred eighty-one thousand four hundred Euro (EUR 180.581.400,00), together with a total share premium in the amount of five Euro (EUR 5,00), by payment in kind consisting in the contribution by Systemax Inc., to the Company of the shares of the various entities as shown in the below table:

Table: Contributions in kind of Systemax

Name of Entity	Number of shares to be contributed	Valuation of the contributed shares (EUR)	Number of shares issued by the Company in consideration	Valuation of the shares issued by the Company (EUR)	Allocation to Share Premium (EUR)
Misco UK Ltd. Limited company Caledonia Exchange 19a Canning Street, Edinburgh EH3 8HE, Scotland RCS Scotland: SC 114143	15.136.494	117.293.091,00	11.729.309	117.293.090,00	1,00
Wstore Europe S.A.S., Company limited by shares 2 rue du Docteur Lombard, 92441 Issy-Les-Moulineaux, France RCS Nanterre: 432 309 078	91.803.333	56.560.160,00	5.656.016	56.560.160,00	N/A
Misco Italy Computer Supplies S.p.a., Private limited liability Company Complesso il Girasole U.D.V. 2.01, 20084 LACCHIARELLA (MI), Italy RCS Milano: 8376630151	6.000	6.728.154,00	672.815	6.728.150,00	4,00

IV. The sole shareholder acknowledges that an error has been made in relation with the indicated number of shares of Misco UK Ltd being contributed which in fact is twenty-three million two hundred eighty-six thousand nine hundred thirteen (23.286.913) shares of Misco UK Ltd being contributed to the Company by Systemax Inc.

V. The sole shareholder, represented as indicated above, takes the following resolution:

Resolution

Systemax Inc., resolves to acknowledge the error made on June 29, 2012 in relation with the number of shares of Misco UK Ltd effectively contributed to the Company by Systemax Inc., which is twenty-three million two hundred eighty-six thousand nine hundred thirteen (23.286.913) shares (the Contributed Shares) instead of fifteen million one hundred thirty-six thousand four hundred ninety-four (15.136.494) as shown in the below table:

Table: Contributions in kind of Systemax

Name of Entity	Number of shares to be contributed	Valuation of the contributed shares (EUR)	Number of shares issued by the Company in consideration	Valuation of the shares issued by the Company (EUR)	Allocation to Share Premium (EUR)
Misco UK Ltd. Limited company Caledonia Exchange 19a Canning Street, Edinburgh EH3 8HE, Scotland RCS Scotland: SC 114143	23.286.913	117.293.091,00	11.729.309	117.293.090,00	1,00
Wstore Europe S.A.S., Company limited by shares 2 rue du Docteur Lombard, 92441 Issy-Les-Moulineaux, France RCS Nanterre: 432 309 078	91.803.333	56.560.160,00	5.656.016	56.560.160,00	N/A
Misco Italy Computer Supplies S.p.a., Private limited liability Company Complesso il Girasole U.D.V. 2.01, 20084 LACCHIARELLA (MI), Italy RCS Milano: 8376630151	6.000	6.728.154,00	672.815	6.728.150,00	4,00

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind made on June 29, 2012, as revised, has been given by an amended contribution declaration issued by Systemax Inc.

Effective implementation of the contribution

The sole shareholder, through its proxyholder, declares that on June 29, 2012:

- it was the unrestricted owner of the Contributed Shares, which were freely transferable and were not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the Systemax Contributed Shares to be contributed or part of them be transferred to it;
- the Contributed Shares were free of any pledge, guarantee or usufruct;
- the contribution of the Contributed Shares was effective on June 29, 2012, without qualifications;
- all further formalities were in course in the jurisdiction of the location of the Contributed Shares in order to duly carry out and formalize the transfer and contribution and consider them effective anywhere and towards any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Systemax Inc., une société constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 11, Harbor Park Drive, Port Washington, New York 1050, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 24947928100, ici représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 10 juillet 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La personne comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Systemax Europe S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.136, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 2 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 591 en date du 6 mars 2012, et dont les statuts ont été dernièrement modifiés par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 29 juin 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quatre-vingt millions cinq cent quatre-vingt-treize mille neuf cents Euros (EUR 180.593.900,00) représenté par dix-huit millions cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix (18.059.390) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,00) chacune.

III. Le 29 juin 2012, Systemax Inc., décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt millions cinq cent quatre-vingt-un mille quatre cents Euros (EUR 180.581.400,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cinq Euros (EUR 5,00), par apport en nature consistant en la contribution par Systemax Inc., à la Société, des titres de plusieurs entités ainsi que cela est décrit dans le tableau ci-dessous:

Table: Apports en nature de Systemax

Nom de l'entité	Nombre de titres apportés	Valeur des titres apportés (EUR)	Nombre de parts sociales émises par la Société en contrepartie	Valeur des parts sociales émises par la Société (EUR)	Allocation au compte de prime d'émission (EUR)
Misco UK Ltd. Limited company Caledonia Exchange 19a Canning Street, Edinburgh EH3 8HE, Scotland RCS Scotland: SC 114143	15.136.494	117.293.091,00	11.729.309	117.293.090,00	1,00
Wstore Europe S.A.S., Société par Actions Simplifiées 2 rue du Docteur Lombard, 92441 Issy-Les-Moulineaux, France RCS Nanterre: 432 309 078	91.803.333	56.560.160,00	5.656.016	56.560.160,00	N/A
Misco Italy Computer Supplies Sarl, Société à responsabilité limitée Complesso il Girasole U.D.V. 2.01, 20084 LACCHIARELLA (MI), Italy RCS Milano: 8376630151	6.000	6.728.154,00	672.815	6.728.150,00	4,00

IV. L'associé unique reconnaît qu'une erreur a été commise concernant le nombre indiqué de titres de Misco UK Ltd apportés, qui se monte en fait à vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent treize (23.286.913) titres de Misco UK Ltd.

V. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend la seule résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de prendre connaissance de l'erreur qui a été commise le 29 juin 2012 concernant le nombre de titres de Misco UK Ltd effectivement apportés par à la Société par Systemax Inc., qui est de vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent treize (23.286.913) (les Titres Apportés) au lieu de quinze millions cent trente-six mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (15.136.494) ainsi que cela est décrit dans le tableau ci-dessous:

Table: Apports en nature de Systemax

Nom de l'entité	Nombre de titres apportés	Valeur des titres apportés (EUR)	Nombre de parts sociales émises par la Société en contrepartie	Valeur des parts sociales émises par la Société (EUR)	Allocation au compte de prime d'émission (EUR)
Misco UK Ltd. Limited company Caledonia Exchange 19a Canning Street, Edinburgh EH3 8HE, Scotland RCS Scotland: SC 114143	23.286.913	117.293.091,00	11.729.309	117.293.090,00	1,00
Wstore Europe S.A.S., Société par Actions Simplifiées 2 rue du Docteur Lombard, 92441 Issy-Les-Moulineaux, France RCS Nanterre: 432 309 078	91.803.333	56.560.160,00	5.656.016	56.560.160,00	N/A
Misco Italy Computer Supplies Sarl, Société à responsabilité limitée Complesso il Girasole U.D.V. 2.01, 20084 LACCHIARELLA (MI), Italy RCS Milano: 8376630151	6.000	6.728.154,00	672.815	6.728.150,00	4,00

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature fait le 29 juin 2012, telle que modifiée a été donnée par une déclaration rectificative d'apport de Systemax Inc.

Réalisation effective de l'apport

L'actionnaire unique, par son mandataire, déclare qu'au 29 juin 2012:

- elle était la seule propriétaire des Titres Apportés et possédait le pouvoir d'aliéner ceux-ci, étant légalement et conventionnellement librement transférables;
- les Titres Apportés n'avaient, en conséquence, pas été transférés et aucune personne physique ou morale autre que Systemax Inc. ne disposait de droits sur les Titres Apportés;
- l'apport des Titres Apportés était réalisé le 29 juin 2012, sans réserve;
- toutes les formalités additionnelles étaient en cours dans la juridiction dans laquelle se situe les Titres Apportés en vue de valablement réaliser et formaliser le transfert et la contribution et de rendre celle-ci efficace partout et envers tout tiers.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2012. Relation: EAC/2012/9384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012096219/212.

(120132889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Carter Transport GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.675.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwoölf, den neunzehnten Juni.

Vor dem Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum vom Luxemburg.

Ist erschienen:

Alassio AB, mit Sitz in Flygledarevägen 3A, 423 37 Torslanda, Schweden,

„die Komparentin“

hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, ingénieur commercial, mit beruflicher Anschrift in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

„der Bevollmächtigte“

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärt und bietet den Notar zu beurkunden:

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Carter Transport GmbH, mit Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 89675, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Me Joseph ELVINGER, Notar mit dem Sitz in Luxemburg, am 18. Oktober 2002, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 1729 vom 4. Dezember 2002.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft Carter Transport GmbH sich auf EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 200 (zweihundert) Anteile mit einem Nennwert von EUR 100 (einhundert Euro) je Anteil, vollständig eingezahlt.

3. Dass die Komparentin Besitzer aller Anteile der Gesellschaft Carter Transport GmbH, die das Kapital darstellen, ist.

4. Dass die Komparentin, als alleiniger Gesellschafterin, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass die Komparentin, als Liquidator der Gesellschaft Carter Transport GmbH, erklärt, dass sämtliche bekannte Passiva der Gesellschaft vollständig ausgezahlt wurden.

6. Dass die Komparentin ebenfalls erklärt, dass er die Verantwortung für irgendwelche eventuelle unbekannte unbezahlte Passiva der Gesellschaft tragen wird, und er erklärt in unwiderruflicher Weise, dass er, zusammen mit der Gesellschaft, die Pflicht, irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva auszuführen, übernehmen wird.

7. Dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die alleinige Gesellschafterin die sämtliche Aktiva übernimmt und dass sie irgendwelche eventuelle unbekannte Passiva der aufgelösten Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

8. Dass die Komparentin den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

9. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren im Gesellschaftssitz von CF Corporate Services aufbewahrt werden.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 800,- EUR geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand twelve, on the nineteenth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is appeared:

Alassio AB, having its registered office at Flygledarevägen 3A, 423 37 Torsalanda, Sweden,
"the principal"

here represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company Carter Transport GmbH, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 89675, was incorporated pursuant to a deed drawn-up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 18 October 2002, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1729 of 4 December 2002.

2. That the corporate capital of the company Carter Transport GmbH amounts to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) divided into 200 (two hundred) corporate units of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company Carter Transport GmbH.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the company Carter Transport GmbH, declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of CF Corporate Services.

Costs

The amount of expenses to be borne by the company in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 800.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2012. Relation GRE/2012/2185. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Kopie erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 30. Juli 2012.

Référence de publication: 2012096603/101.

(120133241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Scania Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095562/9.

(120131417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

EP Galileo France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 9.908.575,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.850.

In the year two thousand and twelve, on the twenty third day of July

Before us Maître Martine Schaeffer Civil Law Notary residing in Luxembourg acting instead and place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed,

There appeared:

EP GALILEO FRANCE 1 S.À R.L., a Luxembourg société à responsabilité limitée established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 132.338 (the "Sole Partner").

hereby represented by Ms. Elena Toshkova, employee, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with full power of substitution

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) under private seal.

The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the Sole Partner of EP GALILEO FRANCE 2 S.À R.L., a Luxembourg société à responsabilité limitée established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 132.850, incorporated by a notarial deed on 28 September 2007 of Me. Gérard Lecuit notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C dated 22 November 2007 No. 2,682 page 128,726 (the "Company").

The Articles of Association have been last amended by a notarial deed of 27 April 2012 of the undersigned Notary published in the Mémorial C on 6 June 2012, Number 1410, page 67640.

The Sole Partner, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda :

1. To acknowledge that the Company has sent a notice of conversion of fifty-five thousand four hundred eighty-eight (55,488) convertible preferred equity certificates to the Sole Partner.

2. To increase the Company's subscribed capital by an amount of nine million eight hundred nine thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 9,809,475.-) so as to raise it from its current amount of one twenty-four thousand one hundred Euro (EUR 124,100.-) up to nine million nine hundred thirty-three thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 9,933,575) divided into three hundred ninety-seven thousand three hundred forty-three (397,343) shares, each share having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

3. To issue three hundred ninety-two thousand three hundred seventy-nine (392,379) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares together with a share premium of one Euro (EUR 1), so as to raise the number of shares from four thousand nine hundred sixty-four (4,964) shares to three hundred ninety-seven thousand three hundred forty-three (397,343) shares, each share having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription for these new shares and related share premium by the Sole Partner and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in (i) fifty-five thousand four hundred eighty-eight (55,488) convertible preferred equity certificates having an aggregate value of one million three hundred eighty-seven thousand two hundred Euro (EUR 1,387,200), (ii) the conversion of a claim held by the Sole Partner towards the Company and having aggregate value of eight million four hundred twenty-two thousand two hundred seventy six Euro (EUR 8,422,276).

4. To amend Article 6 of the Articles of Association, in order to reflect the above resolutions.

5. To request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner ACKNOWLEDGES that the Company has sent a notice of conversion of fifty-five thousand four hundred eighty-eight (55,488) convertible preferred equity certificates to the holder of such certificates and ACKNOWLEDGES receipt of such notice.

Second resolution

The Sole Partner RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of nine million eight hundred nine thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 9,809,475.-) so as to raise it from its current amount of one hundred twenty-four thousand one hundred Euro (EUR 124,100.-) up to nine million nine hundred thirty-three thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 9,933,575) divided into three hundred ninety-seven thousand three hundred forty three (397,343) shares, each share having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Third resolution

The Sole Partner RESOLVES to issue three hundred ninety-two thousand three hundred seventy-nine (392,379) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares together with a share premium of one Euro (EUR 1), so as to raise the number of shares from four thousand nine hundred seventy-four (4,964) shares to three hundred ninety-seven thousand three hundred forty three (397,343) shares, each share having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

Ms. Elena Toshkova, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Partner, by virtue of the power of attorney referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Partner, the three hundred ninety-two thousand three hundred seventy-nine (392,379) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares together with a share premium of one Euro (EUR 1) and to make payment for such new shares and said share premium by a contribution in kind consisting in (i) the conversion of fifty-five thousand four hundred eighty-eight (55,488) convertible preferred equity certificates having an aggregate value of one million three hundred eighty-seven thousand two hundred Euro (EUR 1,387,200), (ii) the conversion of a claim held by the Sole Partner towards the Company and having aggregate value of eight million four hundred twenty two thousand two hundred seventy-six Euro (EUR 8,422,276), (the "Contribution"),

The Contribution of nine million eight hundred nine thousand four hundred seventy-six Euro (EUR 9,809,476.-) is allocated as follows:

- nine million eight hundred nine thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 9,809,475.-) are allocated to the share capital of the Company; and
- one Euro (EUR 1) is allocated to the Company's share premium account.

Manager's intervention

Thereupon intervenes Elena Toshkova, manager of EP Galileo France 2 S.à r.l.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, Ms. Elena Toshkova expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment, on presentation of a statement of contribution's value which will remain here annexed.

Fourth resolution

The Sole Partner RESOLVES to amend the article 6 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

« Art. 6. Issued Capital

The issued capital of the Company is set at nine million nine hundred thirty-three thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 9,933,575) divided into three hundred ninety-seven thousand three hundred forty-three (397,343) shares, each share having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid-in».

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately five thousand five hundred Euro (EUR 5,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois juillet,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, lequel aura la garde des présentes minutes,

A comparu:

EP GALILEO FRANCE 1 S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 132.338, («l'Associée Unique»),

Ici représentée par Ms. Elena Toshkova, employée résidant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Ladite procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire et paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'Associée Unique de la société EP GALILEO FRANCE 2 S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 132.850 (la «Société»), constituée par acte notarié de Me. Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 septembre 2007, publiés au Mémorial C en date du 22 novembre 2007 No. 2.682 page 128,726, dont les statuts ont été modifiés par un acte notarié du notaire instrumentaire en date du 27 avril 2012 publié au Mémorial C du 6 juin 2012 No. 1410, page 67640..

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour :

1. Reconnaissance de l'envoi par la Société à l'Associée Unique de la lettre signifiant à ce dernier la conversion de cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt huit (55.488) certificats de capitaux convertibles préférentiels.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de neuf million huit cent neuf mille quatre cent soixante-quinze euro (EUR 9.809.475,-), de manière à porter le capital de son montant actuel de cent vingt-quatre mille cent euro (EUR 124.100,-), à neuf million neuf cent trente-trois mille cinq cent soixante-quinze euro (EUR 9.933.575,-) divisés en trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante-trois (397.343) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

3. Émission de trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-dix-neuf (392.379,-) chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) ensemble avec une prime d'émission de un euro (EUR 1), de manière à porter le nombre de parts sociales de quatre mille neuf cent soixante-quatre (4.964) parts sociales à trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent quarante-trois (396.343) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associée Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et paiement de ces parts sociales nouvelles ainsi que de la prime d'émission par l'Associée Unique et acceptation du paiement intégral de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en (i) la conversion de cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit (55.488) certificats de capitaux convertibles préférentiels ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) ayant une valeur totale de un million trois cent quatre-vingt-sept mille deux cents Euro (EUR 1.387.200), émis par la Société (ii) l'apport d'une créance détenue par l'Associée Unique envers la Société ayant une valeur totale de huit millions quatre cent vingt-deux mille deux cent soixante-seize Euro (EUR 8.422.276).

4. Modification de l'article 6, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5. Requérir le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique RECONNAÎT que la Société à notifier la conversion de cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit (55,488) certificats de capitaux convertibles préférentiels au porteur des dits certificats et RECONNAÎT avoir reçu ladite notification.

Deuxième résolution

L'Associée Unique DÉCIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de neuf million huit cent neuf mille quatre cent soixante-quinze euro (EUR 9.809.475,-), de manière à porter le capital de son montant actuel de cent vingt-quatre mille cent euro (EUR 124.100,-), à neuf million neuf cent trente-trois mille cinq cent soixante-quinze euro (EUR 9.933.575,-) divisés en trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante-trois (397.343) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

L'Associée Unique DÉCIDE d'émettre trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-dix-neuf (392.379) parts sociales chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) ensemble avec une prime d'émission de un euro (EUR 1), de manière à porter le nombre de parts sociales quatre mille neuf cent soixante-quatre (4.964) parts sociales à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante trois (397.343) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associée Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenu:

Mme Elena Toshkova, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associée Unique, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associée Unique, les trois cent quatre-vingt-douze mille trois cent soixante-dix-neuf (392.379) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune ensemble avec une prime d'émission de un euro (EUR 1) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en (i) la conversion de cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit (55.488) certificats de capitaux convertibles préférentiels ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) ayant une valeur totale de un million trois cent quatre-vingt-sept mille deux cents Euro (EUR 1.387.200), émis par la Société (ii) l'apport d'une créance détenue par l'Associée Unique envers la Société ayant une valeur totale de huit millions quatre cent vingt-deux mille deux cent soixante-seize Euro (EUR 8.422.276), («l'Apport»).

L'Apport de neuf million huit cent neuf mille quatre cent soixante-seize euro (EUR 9.809.476,-) est alloué comme suit:

- neuf million huit cent neuf mille quatre cent soixante-quinze euro (EUR 9.809.475,-) sont alloués au capital social de la Société; et
- un euro (EUR 1,-) est alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la créance afférente apparaît, ainsi que par une déclaration de renonciation signée par la société apporteuse.

Intervention du gérant

Est alors intervenue Elena Toshkova représentant le gérant de l'associé unique, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérante de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirme la validité des souscription et libération, sur présentation d'une déclaration de valeur d'apport qui restera ci-annexée.

Quatrième résolution

L'Associée Unique DÉCIDE de modifier l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à neuf million neuf cent huit mille cinq cent soixante-quinze euro (EUR 9.908.575,-) divisés en trois cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent quarante-trois (397.343) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérées.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement cinq mille cinq cents euro (EUR 5.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. TOSHKOVA, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35112. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096778/217.

(120133188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

**Silver II Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Health Acquisition S.à r.l.).**

Capital social: USD 15.358,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.083.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of the month of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

BC European Capital IX-1, being a "limited partnership" with registered office at the Heritage, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY (the "Sole Shareholder"), represented by CIE Management IX LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

itself represented by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 20 July 2012 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder of Health Acquisition S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 169.083, incorporated by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch on 4 May 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, of 25 June 2012, number C-1592.

The appearing party, represented as above stated, declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a nominal value of one Euro (€1.00).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Change of the currency in which the Company's share capital is expressed from Euro to US dollars at the exchange rate Euro / US dollar as published by the European Central Bank as at 19 July 2012, being one Euro (€1.00) for one point two two eight seven US dollars (USD1.2287) and amendment of the nominal value of the shares from one Euro (€1.00) to one US dollar so that the Company's share capital is fixed at fifteen thousand three hundred fifty-eight US dollars (USD15,358) divided into fifteen thousand three hundred fifty-eight (15,358) shares with a nominal value of one US dollar (USD1.00).

2. Reclassification of the fifteen thousand three hundred fifty-eight (15,358) shares into seven thousand six hundred seventy-nine (7,679) class A shares and seven thousand six hundred seventy-nine (7,679) class B shares.

3. Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand three hundred fifty-eight US dollars (USD15,358) divided into seven thousand six hundred seventy-nine (7,679) class A shares and seven thousand six hundred seventy-nine (7,679) class B shares (collectively, the "shares") with a nominal value of one US dollar (USD 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

4. Change of the corporate denomination of the Company from "Health Acquisition S.à r.l." to "Silver II Acquisition S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

5. Amendment of paragraphs 8 to 13 of article 7 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (who may be represented) and one class B manager (who may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager (who may be represented) and one class B manager (who may be represented).

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one class A manager (who may be represented) and one class B manager (who may be represented) unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one class A manager and one class B manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager (including by way of representation) and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, and in the case of a board of managers by two managers, and in the event of classes of managers, by one class A manager (who may be represented) and one class B manager (who may be represented)."

6. Dismissal of Mr Moritz Von Hauenschild as manager of the Company; creation of two (2) classes of managers, namely class A managers and class B managers with Mr Pierre Stemper as class B manager and appointment of Mrs Erica Kathleen Herberg and Mr Brian A. Bernasek as class A managers and Mr Mark Fariborz as additional class B manager.

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the currency in which the Company's share capital is expressed from Euro to US dollars at the exchange rate Euro / US dollar as published by the European Central Bank as at 19 July 2012, being one Euro (€1.00) for one point two two eight seven US dollars (USD1.2287) and to amend the nominal value of the shares from one Euro (€1.00) to one US dollar so that the Company's share capital is fixed at fifteen thousand three hundred fifty-eight US dollars (USD15,358) divided into fifteen thousand three hundred fifty-eight (15,358) shares with a nominal value of one US dollar (USD1.00) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify the fifteen thousand three hundred fifty-eight (15,358) shares into seven thousand six hundred seventy-nine (7,679) class A shares and seven thousand six hundred seventy-nine (7,679) class B shares.

Third resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand three hundred fifty-eight US dollars (USD15,358) divided into seven thousand six hundred seventy-nine (7,679) class A shares and seven thousand six hundred seventy-nine (7,679) class B shares (collectively, the "shares") with a nominal value of one US dollar (USD 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to change the corporate denomination of the Company from "Health Acquisition S.à r.l." into "Silver II Acquisition S.à r.l." and consequentially to amend article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Silver II Acquisition S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved amend paragraphs 8 to 13 of article 7 of the articles of association of the Company to read as follows:

“The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (who may be represented) and one class B manager (who may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager (who may be represented) and one class B manager (who may be represented).

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one class A manager (who may be represented) and one class B manager (who may be represented) unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one class A manager and one class B manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager (including by way of representation) and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, and in the case of a board of managers by two managers, and in the event of classes of managers, by one class A manager (who may be represented) and one class B manager (who may be represented).”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to:

- dismiss Mr Moritz Von Hauenschild as manager of the Company,
- create two (2) classes of managers, namely class A managers and class B managers with Mr Pierre Stemper as class B manager of the Company for an unlimited duration, and
- appoint Mrs Erica Kathleen Herberg and Mr Brian A. Bernasek as class A managers and Mr Mark Fariborz as additional class B manager for an unlimited duration.

Consequently, the board of managers of the Company shall be composed as follows:

Class A managers:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Erica Kathleen Herberg	2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg	8 June 1974	North Carolina (United States of America)
Brian A. Bernasek	1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington DC 20004-2505 (United States of America)	10 August 1972	Texas (United States of America)

Class B managers:

Name	Address	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	6 December 1970	Poissy (France)
Mark Fariborz	667 Madison Avenue New York, NY 10065 (United States of America)	28 March 1974	Teheran (Iran)

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

BC European Capital IX-1, une "limited partnership", avec siège à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY (l'«Associé Unique»), représentée par CIE Management IX LTD, avec siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

elle-même représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 20 juillet 2012 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'Associé unique de Health Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.083, constituée suivant acte passé devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, le 4 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 25 juin 2012, numéro C-1592.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500€) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (€1,00).

II. Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

III. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Changement de la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé d'Euro en dollars US au taux de change Euro / dollar US tel que publié par la Banque centrale européenne en date du 19 juillet 2012, étant d'un Euro (€1,00) pour un virgule deux deux huit sept dollars US (USD1,2287) et modification de la valeur nominale des action d'un Euro (€1,00) à un dollar US (USD1,00), de sorte que le capital social de la Société est fixé à quinze mille trois cent cinquante-huit dollars US (USD15.358) divisé en quinze mille trois cent cinquante-huit (15.358) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (USD1.00).

2. Reclassification des quinze mille trois cent cinquante-huit (15.358) parts sociale en sept mille six cent soixante-dix-neuf (7.679) parts sociales de classe A et sept mille six cent soixante-dix-neuf (7.679) parts sociales de classe B.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille trois cent cinquante-huit dollars US (USD15.358) divisé en sept mille six cent soixante-dix-neuf (7.679) parts sociales de classe A et sept mille six cent soixante-dix-neuf (7.679) parts sociales de classe B (ensemble, les «parts sociales») ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (USD1.00). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

4. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Health Acquisition S.à r.l.» en «Silver II Acquisition S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

5. Modification des alinéas 8 à 12 de l'article 7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter).

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter), sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée

générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par un gérant de classe A et un gérant de classe B, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par deux gérants, et lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter).»

6. Révocation de M. Moritz Von Hauenschild comme gérant de la Société; création de deux (2) classes de gérants, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B avec M. Pierre Stemper en tant que gérant de classe B et nomination de Mme Erica Kathleen Herberg et M. Brian A. Bernasek comme gérants de classe A et M. Mark Fariborz comme gérant supplémentaire de classe B.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé d'Euro en dollars US au taux de change Euro / dollar US tel que publié par la Banque centrale européenne en date du 19 juillet 2012, étant d'un Euro (€1,00) pour un virgule deux deux huit sept dollars US (USD1,2287) et de modifier la valeur nominale des actions d'un Euro (€1,00) à un dollar US (USD1,00), de sorte que le capital social de la Société est fixé à quinze mille trois cent cinquante-huit dollars US (USD15.358) divisé en quinze mille trois cent cinquante-huit (15.358) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (USD1.00).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de reclassifier les quinze mille trois cent cinquante-huit (15.358) parts sociales en sept mille six cent soixante-dix-neuf (7.679) parts sociales de classe A et sept mille six cent soixante-dix-neuf (7.679) parts sociales de classe B.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille trois cent cinquante-huit dollars US (USD15.358) divisé en sept mille six cent soixante-dix-neuf (7.679) parts sociales de classe A et sept mille six cent soixante-dix-neuf (7.679) parts sociales de classe B (ensemble, les «parts sociales») ayant chacune une valeur nominale d'un dollar US (USD1.00). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de «Health Acquisition S.à r.l.» en «Silver II Acquisition S.à r.l.» et partant de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Silver II Acquisition S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier les alinéas 8 à 12 de l'article 7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants,

les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter).

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter), sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par un gérant de classe A et un gérant de classe B, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par deux gérants, et lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A (qui peut se faire représenter) et un gérant de classe B (qui peut se faire représenter).»

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de:

- révoquer M. Moritz Von Hauenschild comme gérant de la Société,
- créer deux (2) classes de gérants, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B avec M. Pierre Stemper en tant que gérant de classe B pour une durée illimitée, et
- nommer Mme Erica Kathleen Herberg et M. Brian A. Bernasek comme gérants de classe A et M. Mark Fariborz comme gérant supplémentaire de classe B pour une durée illimitée.

Partant le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de classe A:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Erica Kathleen Herberg	2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg	8 juin 1974	North Carolina (Etats-Unis d'Amérique)
Brian A. Bernasek	1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington DC 20004-2505 (Etats-Unis d'Amérique)	10 août 1972	Texas (Etats-Unis d'Amérique)

Gérants de classe B:

Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	6 décembre 1970	Poissy (France)
Mark Fariborz	667 Madison Avenue New York, NY 10065 (Etats-Unis d'Amérique)	28 mars 1974	Téhéran (Iran)

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont fait acte et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8722. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096895/342.

(120133215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Hexavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.805.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of July.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca Partners L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Quebec, registered with the Registre des Entreprises du Québec under registration number 3362083217, having its registered office at 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Quebec, Canada, acting for its Jersey branch Yucca Partners L.P. Jersey Branch, a branch of Yucca Partners L.P. formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 23322, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, here represented Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1439, having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Hexavest S.à r.l. having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 164 805 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on November 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3200 of December 29, 2011. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned on June 8, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 11, 2012 n°1748.

II. That the capital of the Company is set at two hundred thirty thousand four Euros and eighteen Euro Cents (EUR 230,004.18) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares and by fourteen millions five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) class B shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A and class B shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 8,326,303 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67,447 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106,250 class A shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
4. 181,255 class B shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch;
5. 14,319,163 class B shares for Index Ventures VI (Jersey), L.P.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) In accordance with Article 189 of the Company Law of August 10, 1915, the current shareholders of the Company agree that Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. enters into the share capital of the Company by subscribing to the new class C shares to be issued by the Company.

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of forty one thousand forty one Euros and twenty four Euro Cents (EUR 41,041.24) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty thousand four Euros and eighteen Euro Cents (EUR 230,004.18) to two hundred seventy one thousand forty five Euros and forty two Euro Cents (EUR 271,045.42) by the creation and the issue of four million one hundred four thousand one hundred twenty four (4,104,124) new class C shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

3) Subscription and paying up of the four million one hundred four thousand one hundred twenty four (4,104,124) new class C shares as follows:

(a) Three million nine hundred seventy two thousand seven hundred ninety two (3,972,792) new class C shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. by a contribution in cash of thirty nine thousand seven hundred twenty seven Euros and ninety two Euro Cents (EUR 39,727.92);

(b) Eighty thousand thirty (80,030) new class C shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of eight hundred Euros and thirty Euro Cents (EUR 800.30);

(c) Fifty one thousand three hundred two (51,302) new class C shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch by a contribution in cash of five hundred thirteen Euros and two Euro Cents (EUR 513.02).

4) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve, in accordance with Article 189 of the Company Law of August 10, 1915, to agree that Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 1438 having its registered office at No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates VI Limited, enters into the share capital of the Company by subscribing to the new class C shares to be issued.

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of forty one thousand forty one Euros and twenty four Euro Cents (EUR 41,041.24) so as to raise it from its present amount of two hundred thirty thousand four Euros and eighteen Euro Cents (EUR 230,004.18) to two hundred seventy one thousand forty five Euros and forty two Euro Cents (EUR 271,045.42) by the creation and the issue of four million one hundred four thousand one hundred twenty four (4,104,124) new class C shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the four million one hundred four thousand one hundred twenty four (4,104,124) new class C shares are subscribed for by two existing shareholders and by one new shareholder as follows:

(a) Three million nine hundred seventy two thousand seven hundred ninety two (3,972,792) new class C shares by Index Ventures VI (Jersey), L.P. prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of thirty nine thousand seven hundred twenty seven Euros and ninety two Euro Cents (EUR 39,727.92);

(b) Eighty thousand thirty (80,030) new class C shares by Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed and here represented by Me Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, and fully paid up by a contribution in cash of eight hundred Euros and thirty Euro Cents (EUR 800.30).

Which proxy initialled "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

(c) Fifty one thousand three hundred two (51,302) new class C shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of five hundred thirteen Euros and two Euro Cents (EUR 513.02).

The four million one hundred four thousand one hundred twenty four (4,104,124) new class C shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of forty one thousand forty one Euros and twenty four Euro Cents (EUR 41,041.24) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class C shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at two hundred seventy one thousand forty five Euros and forty two Euro Cents (EUR 271,045.42) represented by eight million five hundred thousand (8,500,000) class A shares, by fourteen millions five hundred thousand four hundred eighteen (14,500,418) class B shares and by four million one hundred four thousand one hundred twenty four (4,104,124) class C shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille douze, le dix neuf juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca Partners L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit du Québec, immatriculé auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro d'immatriculation 3362083217, ayant son siège social au 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Québec, Canada, agissant pour sa succursale de Jersey, Yucca Partners L.P. Jersey Branch, une succursale de Yucca Partners L.P. constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 23322, ayant son siège social Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représentée par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures VI (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1439, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées “ne varietur” par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de Hexavest S.à r.l. avec siège social au 41, boulevard de Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 164 805 (la “Société”), constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3200 du 29 décembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire daté du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1748 du 11 juillet 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente mille quatre Euros et dix huit centimes d'Euros (EUR 230.004,18) représenté par huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de classe A et par quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix huit (14.500.418) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A et de classe B sont réparties entre les associés comme suit:

1. 8.326.303 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 67.447 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 106.250 parts sociales de classe A pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
4. 181.255 parts sociales de classe B pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey;
5. 14.319.163 parts sociales de classe B pour Index Ventures VI (Jersey), L.P.;

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Dans le cadre de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les actuels associés acceptent que Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. entre au capital de la Société par la souscription aux nouvelles parts sociales de Classe C à émettre.

2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante et un mille quarante et un Euros et vingt quatre centimes d'Euro (EUR 41.041,24) afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente mille quatre Euros et dix-huit centimes d'Euro (EUR 230.004,18) à deux cent soixante et onze mille quarante cinq Euros et quarante deux centimes d'Euro (EUR 271.045,42) par la création et l'émission de quatre millions cent quatre mille cent vingt quatre (4.104.124) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

3) Souscription et libération des quatre millions cent quatre mille cent vingt quatre (4.104.124) nouvelles parts sociales de classe C comme suit:

(a) trois millions neuf cent soixante douze mille sept cent quatre vingt douze (3.972.792) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures VI (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de trente neuf mille sept cent vingt sept Euros et quatre vingt douze centimes d'Euro (EUR 39.727,92);

(b) quatre vingt mille trente (80.030) nouvelles parts sociales de classe C par Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de huit cent Euros et trente centimes d'Euro (EUR 800,30);

(c) cinquante et un mille trois cent deux (51.302) nouvelles parts de classe C par Yucca Partners LP agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de cinq cent treize Euros et deux centimes d'Euro (EUR 513,02).

4) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité, dans le cadre de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, d'accepter que Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 1438, ayant son siège social à No 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channels Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates VI Limited entre au capital de la Société par la souscription aux nouvelles parts sociales de Classe C à émettre.

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante et un mille quarante et un Euros et vingt quatre centimes d'Euro (EUR 41.041,24) afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente mille quatre Euros et dix-huit centimes d'Euro (EUR 230.004,18) à deux cent soixante et onze mille quarante cinq Euros et quarante deux centimes d'Euro (EUR 271.045,42) par la création et l'émission de quatre millions cent quatre mille cent vingt quatre (4.104.124) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et libération

Toutes les quatre millions cent quatre mille cent vingt quatre (4.104.124) nouvelles parts sociales de classe C sont souscrites par deux associés existants et un nouvel associé comme suit:

(a) trois millions neuf cent soixante douze mille sept cent quatre vingt douze (3.972.792) nouvelles parts sociales de classe C pour Index Ventures VI (Jersey), L.P. précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les

libérer par l'apport en numéraire de trente neuf mille sept cent vingt sept Euros et quatre vingt douze centimes d'Euro (EUR 39.727,92);

(b) quatre vingt mille trente (80.030) nouvelles parts sociales de classe C pour Index Ventures VI Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. précité et représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de huit cent Euros et trente centimes d'Euro (EUR 800,30).

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant prénommé et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

(c) cinquante et un mille trois cent deux (51.302) nouvelles parts sociales de classe C pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey précitée et représentée comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de cinq cent treize Euros et deux centimes d'Euro (EUR 513,02).

Les quatre millions cent quatre mille cent vingt quatre (4.104.124) nouvelles parts sociales de classe C ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de quarante et un mille quarante et un Euros et vingt quatre centimes d'Euro (EUR 41.041,24), qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe C, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à deux cent soixante et onze mille quarante cinq Euros et quarante deux centimes d'Euro (EUR 271.045,42) représenté par huit millions cinq cent mille parts sociales de classe A (8.500.000), par quatorze millions cinq cent mille quatre cent dix huit (14.500.418) parts sociales de classe B et par quatre millions cent quatre mille cent vingt quatre (4.104.124) parts sociales de classe C, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées”.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juillet 2012. LAC/2012/34623. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signée): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096901/254.

(120132778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Roulot'ographe, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 31, rue Evrard Ketten.

R.C.S. Luxembourg F 9.229.

— STATUTS

Art. 1^{er}. Constitution. Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association ayant pour titre: Roulot'ographe.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet de régir, promouvoir et cultiver la photographie contemporaine en organisant et en développant des ateliers pratiques.

Son but est de développer la création, l'imagination et l'expression à travers la mise en place d'ateliers, essentiellement photographiques, à destination de tout public.

A ce titre, ses moyens d'action sont notamment des animations, expositions, conférences, débats, éditions.

Art. 3. Siège social. Le siège social est fixé à 31, rue Evrard Ketten, L-1856 Luxembourg.

Le siège de l'association peut être transféré sur simple décision du Bureau.

Art. 4. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. Composition. L'association se compose de

- membres fondateurs:

Annick Scholtus, 31, rue Evrard Ketten, L-1856 Luxembourg

Nicole Lanners, 12, rue Joseph Theis, L-9286 Diekirch

Stéphanie Majerus, 1, A rue Driecht, L-8822 Kuborn

Les membres fondateurs sont les personnes qui ont participé à la création de l'association. Ils participent aux assemblées générales avec voix délibérative. Ils sont électeurs et éligibles à toutes les instances.

Art. 6. Admission. Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le Bureau qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'adhésion présentées ainsi que la qualité de membre correspondante. En cas de refus, le Bureau n'a pas à motiver sa décision.

Art. 7. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre se perd par: -la démission

- le décès de la personne physique ou la dissolution de la personne morale
- la radiation prononcée par le Bureau

Les motifs de radiation sont entre autres:

- le non respect des règles statutaires ou du règlement intérieur
- le non respect des intérêts de l'association et/ou de sa réputation

Art. 8. Ressources. Les ressources de l'association comprennent:

- les subventions de l'union Européenne, de l'État, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public
- les dons manuels des personnes privées et le mécénat des organismes privés
- les sommes perçues en contre partie des prestations fournies ou des biens vendus par l'association.

Art. 9. Administration. L'association est administrée par un Bureau, composé de 3 à 6 membres, élus pour un an par l'Assemblée Générale parmi les membres éligibles. Ces membres sont rééligibles.

Le Bureau est composé de:

au minimum

- un Président
- un Vice-président
- un Trésorier

et si besoin: - un Secrétaire

- un Trésorier Adjoint
- un Secrétaire Adjoint

En cas de vacances, le Bureau pourvoit provisoirement au remplacement du ou des membres parmi les membres éligibles de l'association. Leur remplacement définitif intervient à la plus proche assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi cooptés prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Lorsque le Bureau n'est composé que de 3 personnes, le Trésorier fait office de Secrétaire.

Si le Bureau le juge nécessaire, il pourra décider de la création d'un conseil d'administration en précisant ses pouvoirs et le mode d'élection de ses représentations dans un règlement intérieur. La ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

Art. 10. Pouvoirs du Bureau. Le Bureau dispose de tous les pouvoirs qui ne sont pas statutairement réservés à l'assemblée générale pour gérer, diriger et engager l'association en toutes circonstances.

Président

Le président est chargé d'exécuter les décisions du Bureau et d'assurer le bon fonctionnement de l'association. Il représente l'association dans tous les actes de vie civile et est investi de tous les pouvoirs à cet effet. Il a notamment qualité pour agir en justice au nom de l'association. Le Président convoque les assemblées générales et les réunions du Bureau. Il fait ouvrir et fonctionner au nom de l'association, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tout compte. Il peut déléguer à un autre membre ou à un permanent de l'association certains des pouvoirs ci-dessus énoncés.

Vice-président

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président.

Trésorier

Le trésorier est chargé de la gestion de l'association.

Il perçoit les recettes, effectue les paiements, sous le contrôle du président.

Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations et rend compte à l'assemblée générale qui statue sur la gestion. Comme le président, il fait ouvrir et fonctionner au nom de l'association, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tout compte.

Secrétaire

Le secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il rédige les procès-verbaux de réunions des assemblées et du Bureau et en assure la transcription sur les registres, notamment le registre spécial prévu par la loi et le registre des délibérations. Il est en charge, en général, de toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité.

Art. 11. Réunions du Bureau. Le Bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, sur convocation du Président ou à la demande de la moitié des membres du Bureau. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour engager l'a.s.b.l.

La présence de la moitié des membres du Bureau est nécessaire pour la validité des délibérations. Lorsque le Bureau n'est composé que de 3 personnes, leur présence est obligatoire. Le vote par procuration est autorisé mais nul ne peut détenir plus d'un pouvoir. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Si ce quorum n'est pas atteint, le Bureau est à nouveau convoqué à quelques jours d'intervalle et peut alors délibérer quel que soit le nombre de membre présents ou représentés.

Les salariés de l'association, par l'intermédiaire de leurs représentants, peuvent être invités à participer aux réunions, avec voix consultative.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les délibérations sont prises à la main levée. Le vote à bulletin secret pourra être demandé.

Il est dressé le procès-verbal des réunions, signés par le président et le secrétaire.

Les procès-verbaux sont établis sans blanc ni nature, sur des feuillets numérotés paraphés par le président et consignés sur le registre des délibérations.

Art. 12. Assemblée Générale ordinaire. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire sur décision du Bureau. L'ordre du jour, fixé par le Bureau, est indiqué sur les convocations. Le président assisté des membres du Bureau préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée. L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Bureau. L'assemblée Générale délibère valablement quelque soit le nombre de membres présents ou représentés.

Le vote par procuration est autorisé mais nul ne peut détenir plus d'un pouvoir. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la main levée. Le scrutin à bulletin secret pourra être demandé.

Art. 13. Assemblée Générale extraordinaire. L'assemblée Générale extraordinaire a seule compétence pour modifier les statuts, décider la dissolution de l'association et l'attribution des biens de l'association, sa fusion avec toute autre association poursuivant un but analogue.

Elle doit être convoquée à la demande du Président ou à la demande de la moitié plus un des membres ayant le droit de vote, suivant les formalités prévues de l'article 12.

Art. 14. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des délibérations des assemblées et des réunions du Bureau sont transcrits par le secrétaire sur le registre des délibérations et signés par le président et le secrétaire.

Le secrétaire peut délivrer toutes copies certifiées conformes qui font foi à l'égard des tiers.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution volontaire, prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou judiciaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu.

Art. 16. Règlement intérieur. Le Bureau peut, s'il le juge nécessaire, établir le texte d'un règlement intérieur. Il déterminera les détails de l'exécution des présents statuts. Ce règlement sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale, ainsi que ses modifications éventuelles.

Art. 17. Formalités. Fait en autant d'originaux que des parties intéressées, dont un original pour l'association et un destiné au registre de commerce.

Fait à Luxembourg.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le Vice-président / Le Trésorier

Référence de publication: 2012096903/121.

(120131940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Scania Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.450.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ce dépôt remplace le dépôt n° L120131417.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095563/10.

(120131939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Ahlers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.499.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2012**Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Luc MATON de son mandat d'administrateur et a décidé de nommer M. Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck, en son remplacement pour une durée de trois ans, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

D'autre part, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs venu à échéance pour une nouvelle durée de trois ans.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2015 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Expert Comptable, L-9088 Ettelbruck, 147 rue de Warken
- LEYSEN Christian, Ingénieur Commercial, B-2600 Berchem, 12 Filip Williotstraat
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, L-3332 Fennange, 5 rue des champs

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Fons MANGEN de son mandat de commissaire aux comptes et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en son remplacement pour une durée de trois ans, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2012096946/27.

(120133638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

School S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095564/9.

(120131461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

School Sub 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095565/9.

(120131690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

School Sub 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095566/9.

(120131896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

School Sub 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095567/9.

(120131895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

GPF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.511.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire datée du 28 juin 2012

En date du 28 juin 2012, l'Associé de GPF GP S.à r.l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De nommer Mr. David Dion, né le 3 Mars 1982 à Virton (Belgique), résidant professionnel au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Gérant B de la société avec effet au 1^{er} juillet 2012 et pour une durée indéterminée; et

- D'accepter la démission de Mr. Sjors van der Meer en tant que Gérant B de la société de la société avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2012096881/18.

(120132568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Sebou Investment Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 135.959.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 23 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012095569/10.

(120131508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Select Real Estate Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 143.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095570/9.

(120131139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Société d'Investissement Immobilier Européen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.997.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2012095571/11.

(120131755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Benetton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 78.734.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle en date du 23 avril 2012 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ayant pour objet l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012:

- Monsieur Bernard Basecqz, né le 15 octobre 1945 à Enghien (Belgique), et résidant au 1, Rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), administrateur et président du conseil d'administration;
- Monsieur Daniele Bandiziol, né le 15 mars 1961, à Spinea (Italie), et résidant au 28, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), administrateur;
- Monsieur Andrea Ghiringhelli, né le 2 octobre 1965, à Bellinzona (Suisse), et résidant Via Dogana 10, Bellinzona (Suisse), administrateur;
- Monsieur Giuseppe Mazzocato, né le 11 août 1958 à Montebelluna (Italie), et résidant au 24, am Stronck, L-6915 Roodt-Sur-Syre (Grand Duché de Luxembourg), administrateur;
- Monsieur Mauro Fava, né le 14 janvier 1957 à Treviso (Italie), et résidant au 5/B, Vicolo S. Antonino, I-31100 Treviso (Italie), administrateur;
- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège à 400, Route d'Esch, L-1014, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), réviseur d'entreprises agréés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012097006/24.

(120133637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

SOPIL, Société de Participations et d'Investissements luxembourgeoise S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.556.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société de Participations et d'Investissements Luxembourgeoise S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012095572/13.

(120131682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Sun (Lille) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.361.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2012095581/11.

(120131200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Sun (Valence) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.360.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2012095584/11.

(120131098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Europian Leasing SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 122.214.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2012:

- Le mandat de Mme. Anja Lakoudi, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme. Anja Lakoudi prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.
- Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est confirmé.

Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012097189/19.

(120133684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Salon Bianchini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 65-67, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 25.596.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire VVBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2012095588/13.

(120131537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

SBRE Land, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SBRE Land
SGG S.A.
Signatures
Mandataire*

Référence de publication: 2012095590/13.

(120131906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

DB Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.905.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 28 mars 2012:

1. Administrateurs:

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de 2013, à savoir:

- Nicholas Franck Oppenheimer;
- René Médori;
- Boikobo Bashi Paya;
- James Andrew Teeeger;
- Pollyanna Mary Carr;
- Solomon Molebatsi Sekwakwa;
- Cynthia Carroll;
- Jonathan Maxmillian Ernest Oppenheimer;
- Brian Richard Beamish;
- Peter Graeme Whitcutt

2. Commissaire aux comptes:

Deloitte Services S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Ecovis Luxembourg, ayant pour siège social le 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes avec effet immédiat renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de 2013.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012097162/28.

(120133773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

SCM PE IV General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.491.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095595/10.

(120131679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 126.853.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095596/11.

(120131967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

SCOP Poland S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 101.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095597/10.

(120131966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

CA Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.462.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 31 Juillet 2012

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des membres du Conseil d'Administration comme suit:

Administrateur de Catégorie A:

- Monsieur Axel Hinsch, demeurant à Autopista Panamericana km 49.5 - Bureau Piloar of. 2.2.7 Pilar, Province of Buenos Aires (1629) Argentine;

Administrateurs de Catégorie B:

- Mademoiselle Candice De Boni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration,

- Madame Rita Goujon, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur;

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 30 Juin 2012.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat de FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 en sa qualité de Commissaire aux Comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 30 Juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2012.

Référence de publication: 2012097082/23.

(120133735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Sebino Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 137.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095598/9.

(120130872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Segeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 56, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 58.501.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Fiduciaire WBM
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2012095600/13.

(120131608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

SKS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 149.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012095605/9.

(120131155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Ownest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.168.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 27. Mai 2011

Am Freitag, den 27. Mai 2011 um 17.00 Uhr, sind die Aktionäre der OWNEST S.A. in der Stadt Luxembourg zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Delegierten des Verwaltungsrates abgelaufen sind, werden diese bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 erneuert.

Der neue Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht dementsprechend aus folgenden Mitgliedern:

Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-Dockendorf

Herr Jörg PETERS, Maurermeister und Bauzeichner, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, (Delegierter des Verwaltungsrats)

Herr Jean WELKENBACH, Geschäftsmann, wohnhaft in L-7303 Steinsel

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes und der Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates verpflichtet.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie

abgelaufen ist, wird dieses bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 erneuert.

Luxembourg, den 27. Mai 2011.

Référence de publication: 2012097544/23.

(120133885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Société Internationale de Promotion du Gaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 82.939.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012095611/11.

(120131091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Sofidecor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 37.580.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/07/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012095612/10.

(120131437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Sogelife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 55.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Henri DRIESENS

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012095614/12.

(120131607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Santémédia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.560.725,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 87.267.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 juillet 2012

L'associé unique de la Société;

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation, ainsi que les comptes de liquidation;
- donne décharge à l'auditeur à la liquidation de la Société et au liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 24 juillet 2012;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

SANTEMEDIA HOLDING S.à r.l. (en liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2012097673/21.

(120133381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Soparsec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 25/04/2012 n°L120066687

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095618/11.

(120131357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Sport Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 33, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 64.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2012095619/10.

(120131727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

SRE Hotels Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht.

Référence de publication: 2012095622/10.

(120131596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

SRE Waterloo Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht.

Référence de publication: 2012095626/10.

(120131987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Swally S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 96.476.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Pour Swally S.A.

Mr. Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2012095653/13.

(120131243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

St. Lucia Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 153.540.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012095627/12.

(120131336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Star Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095628/10.

(120131631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Stöpler Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 110.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095647/10.

(120131311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Taxis-Ambulances Barroso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 17, rue Stalingrad.

R.C.S. Luxembourg B 152.438.

Assemblée générale extraordinaire Tenue à Esch-sur-Alzette le 1^{er} Juillet 2012 à 17 heures

L'assemblée se compose de:

1. Monsieur SOARES DA SILVA José Pedro, gérant administratif, demeurant à L-3733 RUMELANGE, 1, Cité Kiirchbiërg,
2. Madame ROBALO FONTES Lucilia Manuela, gérante administrative, demeurant à L-3733 RUMELANGE, 1, Cité Kiirchbiërg,

Lesquels associés, ont pris, sur ordre du jour, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame DA SILVA TEIXEIRA COSTA Isabel

Cristina, gérante administrative, demeurant à L-3784 TETANGE, 1, rue de Rumelange, de sa fonction de gérante administrative.

Deuxième résolution

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 18.00 heures.

SOARES DA SILVA José Pedro / Madame ROBALO FONTES Lucilia Manuela

Référence de publication: 2012097753/22.

(120133900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Suisimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUISIMMO

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012095648/11.

(120131648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Sun Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Berschbach, 23A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012095649/10.

(120131307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Supreme Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUPREME ENTERTAINMENT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012095651/11.

(120131369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Tempus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.243.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012095659/11.

(120131964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Maghreb Private Equity Fund III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 170.431.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twelfth of July.

Before Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

The company MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III LLC, a company incorporated under the laws of Mauritius with registered office c/o Trident Trust Company (Mauritius) Limited, 5th Floor, Barkly Wharf, Le Cauan Waterfront, Port Louis, Mauritius, registered with file number 103751C1/GBL,

The applicant is represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under a power of attorney, issued under private seal.

This power of attorney with the mark "NOT SUBJECT TO AMEND", made by the Notary and the mandatory, shall be attached to this Act for registration.

The Applicant appealed to the Notary, by proxy, for making the Act of Incorporation of the Limited Liability Company, the Articles of Association of which has been approved as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "MAGREB PRIVATE EQUITY FUND III" S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Capellen/Mamer by a resolution of the sole manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the sole manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500) represented by one hundred (100) shares in registered form without designation of par value, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

All or any portion of the shares held by a shareholder and any or all of the shareholder's rights under these Articles may be sold, assigned, transferred, exchanged, mortgaged, pledged, granted, hypothecated, encumbered or otherwise transferred (whether absolutely or as security).

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Board of managers. The Board is composed of at least one (1) A manager and at least one (1) B manager.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager or the signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Art. 12. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of shareholders.

13.4. Each share entitles to one (1) vote.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one half of the share capital.

14.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 15. Sole shareholder.

15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and end on the 31st December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the sole manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 18.

18.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 19.

19.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

19.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

19.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

19.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non available provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Evaluation of the Expenses

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand and fifty Euro.

Subscription

All the one hundred (100) shares have been subscribed by the company MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III LLC, prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Decisions of the sole applicant

The sole applicant, representing the entire share capital, immediately made the following decisions:

1.- The Head Office of the Company shall be located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The number of Managers is set to two.

3.- The sole applicant appoints as a Manager, for an indefinite period:

- TITAN, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) the registered office of which is located at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164838, as A manager;

- Mr. Mohamed Ibrahim EL JAÏ, born in Fes (Morocco) on March 11th, 1968, residing at 28 Lot Slaj Ain Diab, Casablanca 12001, Morocco, as B manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III LLC, société constituée sous le droit Mauricien, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Mauritius) Limited, 5th Floor, Barkly Wharf, La Cauan Waterfront, Port Louis, Mauritius, enregistré sous le numéro de dossier 103751C1/GBL.

La partie comparante est représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et le mandataire, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III" S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Capellen/Mamer par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auraient toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordres et de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, risques de taux de change, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative et sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Toutes les parts sociales ou une partie des parts sociales détenues par un associé, et tout autre droit de l'associé gouverné par ces Statuts, peuvent être vendus, cédés, transférés, échangés, hypothéqués, gagés, grevés ou bien transférés (soit entièrement ou comme garantie).

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'à la suite d'une notification à la Société ou de l'acceptation par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande, conformément aux dispositions de la Loi.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil est composé d'au moins un (1) gérant A et d'au moins un (1) gérant B.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société a plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Procédure.

10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

10.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité de voix exprimées. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

Art. 11. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B ou du gérant unique, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 9.2. des Statuts.

Art. 12. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

13.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

13.4. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou fax.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 15. Associé unique.

15.1. Lorsque le nombre d'associé est réduit à un (1), l'associé unique exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale ou aux résolutions circulaires des associés doit être interprétée, le cas échéant, comme référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan annuel et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'assemblée générale annuelle ou par voie de résolutions circulaires des associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des profits et autres réserves (ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, et

(v) lorsque les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés sont tenus de reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18.

18.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera versé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 19.

19.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

19.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte s'élève approximativement à mille cinquante euros.

Souscription

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par la société MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND III LLC, pré désignée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Décision de l'associée unique

L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la Société est établi au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Le nombre de Gérants est fixé à deux.

3.- L'associé unique désigne en tant que Gérants, pour une durée indéterminée:

- La société à responsabilité limitée TITAN, dont le siège social est situé à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen/Mamer, Grand-duché du Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164838, en tant que gérant de classe A;

- Monsieur Mohamed Ibrahim EL JAÏ, né à Fes (Maroc) le 11 mars 1968 et résident à 28 Lot Slaj Ain Diab, Casablanca 12001, Maroc, en tant que gérant de classe B.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2012. Relation GRE/2012/2650. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012097473/461.

(120133332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 202, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.179.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012096787/9.

(120132600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

FLR Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 27, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 120.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096834/10.

(120132797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Glennlo Investments I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 12, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg B 159.021.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012096847/10.

(120132738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Green Cove Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096853/10.

(120133012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Financière Versailles S.à r.l. sub 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012096801/10.

(120133298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.
